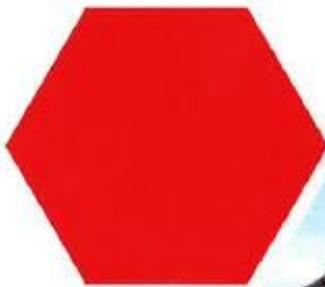




COMMUNE DE
Gubloux

N° 3 Octobre 2019

Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic.....	2
Politique communale	3
Finances	3
Facturation des impôts.....	3
Recommandations et divers	4
Ordre public – sécurité – Service du feu	4
Pompiers - Portes ouvertes à Farvagny – 31 août 2019	4
Vos pompiers recrutent	5
Culture – Sport - Loisirs.....	6
Mérite sportif de Gibloux	6
Prix culturel de Gibloux	7
L'Association culturelle La Tuffière en quelques mots.....	7
Bâtiments.....	9
Mise en location de divers locaux	9
Aménagement du territoire.....	9
Harmonisation du PAL	9
Energie	11
Cité de l'énergie	11
Informations de l'administration	12
Le Conseil général	12
Travaux d'été 2020.....	12
Contrôle de l'habitant	12
Départ à l'étranger – modalités d'annonce	12
Service technique.....	12
Rappel lié au tri des déchets verts.....	12
Entretien des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics	13
Bibliothèque du gibloux	14
Ludothèque du gibloux	15
Nuit du jeu	15
Service des forêts.....	16
Bois de feu	16
Informations générales	17
Gibloux Solidaire	17
Prévention et promotion de la santé.....	19
Site internet	20



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

La question climatique est un des grands thèmes de discussion, plus particulièrement depuis ce printemps. Elle influencera les élections fédérales. La jeunesse du monde entier nous a rappelé la gravité de la situation et a fortement interpellé les autorités politiques. Dès lors, la question se pose également au niveau communal.

Une première réponse du Conseil communal, dès 2016, a été d'obtenir pour Gibloux la labellisation « Cité de l'Énergie » que les anciennes communes de Farvagny et Rossens possédaient déjà. Dès lors, la Commission de l'énergie, accompagnée d'un ingénieur spécialisé dans le domaine de l'énergie, s'est mise au travail afin d'obtenir cette labellisation.

Ils ont commencé par s'atteler à l'élaboration du Plan communal de l'énergie, plan qui doit accompagner l'harmonisation du Plan d'aménagement local (PAL). Dans ce cadre-là, des recommandations précises ont été adressées à la Commission d'aménagement et au Conseil communal. Nous pouvons en citer un exemple : à l'avenir, plus de 70% d'énergie renouvelable devra subvenir aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire (ECS).

Ce qui a été fait ces trois dernières années par les particuliers et la commune en matière d'installation de panneaux solaires démontre

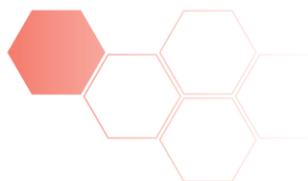
également une prise de conscience réelle, par la population et ses autorités, des enjeux climatiques pour l'avenir de notre planète.

C'est pour cela que le 23 novembre prochain, vous aurez l'occasion de célébrer l'obtention du label « Cité de l'énergie » à l'occasion de la Journée de l'énergie.

Cependant, la principale consommation d'énergie sur le territoire de la commune reste clairement celle liée à la circulation automobile. Cela semble logique puisque notre situation géographique nous oblige, le plus souvent, à nous déplacer pour travailler. A cela, le Conseil communal répond par deux orientations fortes et un travail important : le développement des transports publics et la mise à disposition des entreprises de terrains en zone d'activité et, par là, une diminution du besoin de se déplacer pour se rendre au travail. Les effets de ces mesures prennent du temps et il faut de la ténacité pour atteindre les objectifs fixés.

En attendant le plaisir de vous rencontrer nombreux le 23 novembre, questionnons-nous sur ce que chacune et chacun d'entre nous peut faire pour le climat et agissons à notre niveau.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Facturation des impôts

Acomptes 2019

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai 2019 sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2019. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2019) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

- *Impôt communal 2019* : 85 % sur le revenu et la fortune
- *Impôt paroissial 2019 de Corpataux-Magnedens* : 9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- *Impôt paroissial 2019 de Farvagny* : 8 % sur le revenu et sur la fortune
- *Impôt paroissial 2019 de Le Glèbe* : 10 % sur le revenu et sur la fortune
- *Impôt paroissial 2019 de Rossens* : 8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- *Impôt paroissial 2019 de Vuisternens-en-Ogoz* : Traité par la Paroisse

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues (impôt 2017 pour la plupart des contribuables). Si vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité en 2019), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch).

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2019 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2019. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2020, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2019, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2019.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2019 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2019 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1,5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2020 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3,0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.



A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2019 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2019, au début de l'année 2020, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2019. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps de compléter le versement de vos acomptes 2019, afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2019 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.



Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <http://www.commune-qibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

Pompiers - Portes ouvertes à Farvagny – 31 août 2019

Un mandat de milice est un défi. Mais celui qui s'engage dans la politique communale le constate rapidement, il est tout aussi enrichissant.

Le travail des pompiers a été présenté au public lors de la journée portes ouvertes qui a eu lieu le 31 août dernier à la Caserne des pompiers de Farvagny.





Vos pompiers recrutent

Le corps de sapeurs-pompiers de Gibloux n'est pas composé de pompiers professionnels, mais de volontaires qui exercent cette fonction parallèlement à leur activité principale. Ils n'interviennent pas

uniquement lors d'incendies, mais lors de tous types de sinistres : inondations, dégâts naturels, accidents d'hydrocarbures ou chimiques, éboulements, accidents routiers, etc.



Nous vous offrons :

- Une activité passionnante et valorisante, au service de la population
- Un esprit de camaraderie et de solidarité
- Une formation continue

Votre profil :

- Vous avez entre 18 et 40 ans ?
- Vous êtes en bonne santé ?
- Vous souhaitez vous investir pour la collectivité ?
- Vous habitez dans la commune de Gibloux
- Vous est titulaire d'un permis de conduire catégorie B



Contactez-nous - sans engagement - via l'adresse mail gregoire.esseiva@commune-gibloux.ch pour découvrir notre univers. Nous vous inviterons à un entretien et vous dévoilerons tout ce qu'il faut savoir pour commencer votre nouvelle double vie !

CULTURE – SPORT - LOISIRS

Mérite sportif de Gibloux

Vous connaissez un sportif méritant dans la commune ? Votre fille ou votre fils a récemment accompli un petit ou un grand exploit sportif ? Votre voisine ou votre voisin excelle dans son sport de prédilection ? Votre club a vu un de ses membres se distinguer dans sa discipline ? N'hésitez pas à nous le faire savoir !



Chaque année la commune de Gibloux récompense un/e sportif/ve qui s'est distingué/e dans l'exercice d'une activité sportive. Les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 octobre 2019. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature concernant le Mérite sportif sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Remise du prix 2018 à M. Jonas Soldini par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl lors de la soirée de clôture des jeunes du Club athlétique de Farvagny

Prix culturel de Gibloux

Le Conseil communal a mis sur pied « Le Prix culturel de la commune de Gibloux », prix qui est décerné chaque année.

Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e au Prix culturel de Gibloux. Le prix récompense une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.



culture

Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2019. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Remise du prix 2018 à M. Eric Sansonnens par M. J.-François Charrière et Mme Paola Ghielmini Krayenbühl dans le cadre du Giron des musiques de la Sarine à Farvagny

L'Association culturelle La Tuffière en quelques mots

Après 13 ans de programmation de la saison culturelle de La Tuffière, Mme Marilène Rayroud-Tamò a décidé de passer le flambeau. Le Conseil communal tient à la remercier pour l'important travail d'animation culturelle effectué tout au long de ces années et lui souhaite plein succès pour ses futurs projets.

Fondée en 2007, l'Association culturelle La Tuffière propose chaque saison sept à huit pièces de théâtre et spectacles. Initiée par Mme Marilène Rayroud-Tamò, accompagnée d'un petit comité de personnes bénévoles, l'Association a grandi et s'est structurée au fil des années.



Interview de Mme Marilène Rayroud-Tamò

Marilène Rayroud-Tamò qu'est-ce qui vous a motivée à lancer cette Association ?

L'Association a été créée en remplacement de la commission culturelle de la commune de Corpataux-Magnedens. Le fait d'accepter la présidence était pour moi un beau défi à relever. Passionnée de théâtre et active dans ce domaine depuis 1988, j'avais envie d'élargir mes compétences en me dédiant à la programmation tout en mettant en valeur la nouvelle salle qui venait d'être inaugurée.

Programmez-vous un style de théâtre ou êtes-vous ouverte à tout type ? Et à quel type de public s'adressent ces pièces ?

MRT : Le public de La Tuffière a essentiellement envie de se détendre. Quelle meilleure façon d'y arriver qu'en riant ? J'essaie de programmer le plus souvent des spectacles humoristiques, qu'il faut trier parmi une multitude de propositions afin de trouver ceux de qualité, mais parfois je me laisse tenter par des pièces d'auteurs qui ne sont pas forcément comiques.

Le public que vous touchez est-il principalement de la région ou de l'extérieur ?

MRT : Cela varie en fonction des pièces qui sont programmées. En général, les personnes qui fréquentent La Tuffière viennent de la région mais de façon élargie.

Quelles ont été les difficultés pour lancer cette Association ? Et à quels défis avez-vous dû faire face ?

MRT : *Depuis quelques années, dans le Canton de Fribourg, il y a une offre culturelle de qualité grandissante, avec plus de 10 salles de spectacles. La difficulté est d'offrir au public des spectacles qu'il aime tout en tenant compte de cette offre afin de ne pas se répéter. Malgré cette concurrence, La Tuffière a réussi à se faire une jolie place au soleil. Le défi majeur est de trouver des pièces qui puissent titiller la curiosité du public pour attirer à chaque saison de nouveaux spectateurs.*



Comment se passe la programmation ? Devez-vous voir beaucoup de pièces à différents endroits, faire toute une recherche afin de dénicher les perles rares ?

MRT : *Chaque été je me rends au festival d'Avignon et durant l'année je me déplace dans toute la Suisse romande pour voir plusieurs pièces de théâtre. Il faut avoir un œil critique parce que, sur les dizaines de pièces vues, on en retient très peu.*

Est-ce que certains producteurs refusent de venir à La Tuffière, salle jugée trop petite, ou bien est-ce la question du budget qui détermine vos choix ?

MRT : *Mon choix se porte principalement sur la qualité de la performance, ensuite bien sûr le budget, qui doit financer au minimum 7 spectacles, limite certaines grosses productions. Jusqu'à présent, nous avons trouvé un juste milieu entre coups de coeur et pièces à grand public.*



Programmatrice, vous avez, à votre actif, dix ans en tant que Présidente de l'Association et les deux dernières années en tant que Directrice – Programmatrice rémunérée, vous avez décidé de vous diriger vers de nouveaux horizons, que recommandez-vous à l'Association ?

MRT : *Plus précisément, j'ai eu le bonheur de programmer 13 saisons, dont 98 spectacles, d'organiser durant deux étés de suite la venue des Rencontres folkloriques et d'inviter les Dicodeurs pour fêter les 10 ans de l'Association, ce qui fût une soirée mémorable !*

Je profite de remercier la commune de Corpataux-Magnedens, puis de Gibloux, et celle d'Hauterive qui ont toujours soutenu financièrement cette Association. Je remercie également les membres du comité et les nombreuses personnes qui, pendant ces douze dernières années, ont œuvré au bon fonctionnement de tous ces événements. Pour le futur, je souhaite que l'Association soit encore animée par la même passion pour le monde artistique et qu'elle continue à réserver aux artistes un accueil chaleureux et sympathique qui est devenu la carte de visite de La Tuffière.

Pour terminer, une anecdote à nous raconter ?

MRT : *Il y en a plusieurs, difficile de choisir... Par exemple, quand Virginie Hocq, en arrivant dans sa loge, découvrant qu'elle se trouvait dans un abri anti-atomique, s'est exclamée : « Vous avez peur d'une guerre nucléaire ? Mais ? Si on lâche une bombe sur la Suisse elle disparaît ! Comme la Belgique ! ». Pierre Aucaigne, Annie Chaplin, Marc Donnet-Monay, Yann Lambiel, pour n'en citer qu'un petit nombre car la liste est longue, ont partagé avec nous des moments privilégiés autour d'un repas après leur spectacle. Le plus émouvant pour moi a été la rencontre avec Dimitri le clown de mon enfance qui, même hors scène, gardait toujours son large sourire.*



Merci Marilène de vous être prêtée au jeu des questions - réponses. Et un très grand merci pour tout votre travail durant ces longues années et de votre passion pour le spectacle. Le comité de La Tuffière vous souhaite plein succès pour votre avenir.

Article co-écrit entre le Président de l'Association Jean-Daniel Faessler et sa Directrice artistique Marilène Rayroud-Tamò.

BÂTIMENTS

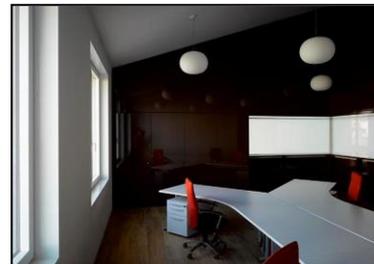
Mise en location de divers locaux

Ancienne salle du secrétariat communal de Corpataux

Le Conseil communal a décidé de mettre en location le local de l'ancien secrétariat de Corpataux.

Situé dans le bâtiment de La Tuffière, de plein pied et d'une surface de 50 m², ce local est équipé de plusieurs armoires, d'un parquet en chêne et de grandes fenêtres.

Les intéressés peuvent contacter le Service technique pour prendre connaissance des conditions et pour une visite des lieux.



Deux anciennes salles de classe de l'école de Magnedens

Surface 70 m² chacune. Libres de suite.

Contact : M. Roger Berset, 079 606 42 86
roger.berset@commune-gibloux.ch



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Harmonisation du PAL

Dans la première édition 2019 de ce bulletin, un article a déjà abordé la question du Plan d'aménagement local (PAL). Dans le présent bulletin, vous trouverez quelques informations sur la planification des prochaines étapes.

L'étape actuelle est celle de la « Demande préalable ». Cela signifie que le dossier contenant les zones à bâtir, le « Règlement communal d'urbanisme » et d'autres documents non contraignants ont été remis aux Services de l'Etat qui vont les étudier et prendre position sur les propositions communales. Ce dossier sera donc en mains du canton pour quelques mois.

Ce délai permettra au Conseil communal de déterminer s'il souhaite ou non définir une politique foncière¹ communale par rapport aux mises en zones prévues. Puis, il rencontrera les propriétaires concernés par un changement de zone (mise en zone, dézonage, changement de zones).

A ce stade, il est important de préciser à nouveau que le Conseil communal ne prévoit pas de nouvelles mises en zone à bâtir, si ce n'est celles, exceptionnelles, qui vont dans le sens des objectifs d'un aménagement de qualité pour la commune. Le Conseil communal a choisi de ne pas développer davantage la superficie de terrain à bâtir, jugeant que les réserves actuelles de terrains en zone, mais non bâtis, sont suffisantes pour les quinze à vingt prochaines années. Il faut se souvenir que les cinq PAL de nos anciennes communes sont tous récents et offrent suffisamment de possibilités de construire. Actuellement, dans le cadre de la « Demande préalable », l'exercice est d'ores et déjà réussi.

¹ Par politique foncière, on entend la définition de conditions que le Conseil communal veut mettre en place pour accepter définitivement une mise en zone. Cela peut être, par exemple, la proposition de convention aux propriétaires de parcelles, conventions définissant d'un commun accord le moment où aura lieu la mise sur le marché de la parcelle où la construction elle-même se fera durant les dix à quinze ans de validité du PAL.

Lorsque que le SECA (Service des constructions et de l'aménagement) aura rassemblé les préavis des services et se sera déterminé sur notre projet, le dossier reviendra au Conseil communal et à la Commission d'aménagement. Les préavis des services seront analysés et les adaptations demandées seront, selon qu'elles soient acceptées ou refusées, intégrées ou non dans le projet final de PAL.

Ce travail effectué, le Conseil communal organisera, comme le demande la loi, des séances d'information à l'intention des habitants de Gibloux. Le projet de PAL et les réflexions du Conseil communal qui l'ont fondé seront présentés et la discussion sera ouverte.

Puis viendra la mise à l'enquête officielle d'une durée de trente jours. Durant cette période, chaque citoyen pourra accéder aux documents officiels du PAL, déposer, par écrit, ses remarques ou d'éventuelles oppositions à certains aspects du PAL.

S'ensuivra une phase de rencontre entre les autorités communales et les éventuels opposants, visant, le cas échéant, à résoudre le problème soulevé et ainsi permettre le retrait de l'opposition. En cas de maintien de l'opposition, le Conseil communal tranchera sur celle-ci et émettra son préavis à l'intention des autorités cantonales. Les oppositions accompagneront les autres documents du dossier. En parallèle, le Conseil communal devra adopter de manière définitive et formelle le Plan d'aménagement local et l'envoyer à nouveau au SECA. Ce dernier le réétudiera et préparera, à l'intention de la DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions), la décision d'approbation du PAL harmonisé de Gibloux.

Le déroulement des dernières étapes de préparation du PAL étant décrit ci-dessus, vous trouverez, ci-après, un planning provisoire de réalisation des différentes étapes à venir.

Le retour de la « Demande préalable » est attendu depuis Fribourg pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Il faudra ensuite trois à six mois pour adapter, peaufiner et corriger les documents selon les retours des Services de l'Etat. L'organisation des séances d'information devrait avoir lieu au printemps 2020 et la mise à l'enquête directement à la suite.

Ce travail d'harmonisation de nos cinq PAL pour n'en faire plus qu'un, avec des règles et des zones identiques pour tous les villages de la commune, est devenu plus conséquent que nous aurions pu l'imaginer. En effet, le SECA nous a demandé de passer par l'étape « Demande préalable » (ce que nous n'avions pas prévu), en raison des changements intervenus dans le cadre légal (révision de la LAT) et de la mise à jour, en parallèle, du Plan directeur cantonal conformément aux exigences de la Confédération. Les désavantages, au niveau du temps nécessaire à ce projet et de l'importance du travail, sont cependant largement compensés par le fait que les nouvelles exigences du Plan directeur cantonal et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ont été, dans toute la mesure du possible, déjà intégrées dans notre PAL.

Les prochaines étapes seront importantes pour l'information de la population de notre commune. Il est primordial que tout un chacun s'intéresse, le moment venu, aux questions liées à l'aménagement du territoire.



Journée « Label Cité de l'Énergie »

Afin de célébrer l'obtention du label « Cité de l'Énergie » avec les citoyens de la commune de Gibloux et les autorités cantonales, le Conseil communal a le plaisir de vous inviter le

Samedi 23 novembre 2019

Lieu : Salle communale de Farvagny

Programme

- 8h30 Début de la manifestation
- 8h30 à 10h00 **Petit déjeuner anti-gaspillage** par Aessbar, produits de boulangerie « frais de la veille »
- 10h30 **Conférence** « Record du monde en ballon à gaz », par Laurent Sciboz, équipe Fribourg Challenge
- 11h30 **Partie officielle en présence de :**
- M. Jean-François Charrière, syndic de Gibloux
 - M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat
 - Mme Nicole Zimmermann, Office fédéral de l'Énergie
 - Mme Brigitte Dufour-Fallot, Ambassadrice Cité de l'Énergie
- Suivi du « Verre de l'amitié » offert
par la commune de Gibloux***
- 13h30 **Visites du chauffage à distance** de Farvagny en groupe par Groupe E Celsius
- 16h00 Fin de la manifestation

Animations durant la journée

- Stand « application energy coach » par la Fondation Big Effects. Présentation de l'application gratuite pour économiser de l'énergie, de l'argent et du CO2
- Stand et exposition de l'école primaire
- Stand TPF, informations et concours
- Stand vélos électriques avec possibilité d'essai
- Stand voitures électriques avec possibilité d'essai
- Atelier « Offrir une seconde vie aux déchets! Cycloctail, pédales ton smoothie! » par Buisson Mobile, structure d'animation socioculturelle
- Atelier « Ecodrive, Roulez futé » Simulateur de conduite automobile
- Visite « FARCAD », chauffage à distance de Farvagny par Groupe E Celsius de 13h30 à 15h30

Restauration assurée toute la journée par le Gibloux Volley et le Club athlétique Gibloux Farvagny

Nous nous réjouissons d'avance de partager avec vous ce moment convivial.

Le Conseil communal

Avec le soutien de



Service de l'énergie SdE
 Amt für Energie AFE

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Dates des prochaines séances :

Lundi et mardi 2 et 3 décembre 2019

TRAVAUX D'ÉTÉ 2020

Les jeunes, dès 16 ans révolus, intéressés à effectuer des travaux d'été (secteur des bâtiments, secteur de l'édilité, secteur de l'eau et service des forêts) sont priés de s'adresser à l'administration communale, Mme Nadia Galley (nadia.galley@commune-gibloux.ch), **jusqu'au 15 décembre 2019**.

Lors de votre annonce, merci de mentionner vos semaines disponibles.

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Départ à l'étranger – modalités d'annonce

Les personnes qui quittent la Suisse – soit définitivement, soit pour le temps d'un voyage de plusieurs mois - doivent annoncer leur départ en personne au Contrôle de l'habitant au moins six semaines avant la date du départ.

Lors de cette annonce, vous serez informés sur les différentes formalités à régler avant votre départ. D'autre part, vous voudrez bien nous communiquer l'adresse d'une personne de référence en suisse qui puisse traiter les courriers envoyés à votre intention après votre départ.

SERVICE TECHNIQUE

Rappel lié au tri des déchets verts

Nous attirons l'attention des habitants de Corpataux-Rossens et Farvagny.

Les services communaux ainsi que notre prestataire qui assure la prise en charge des déchets verts constatent régulièrement des problèmes liés à la présence de corps étrangers mélangés aux matières compostables.

Nous rappelons que les branches ne doivent pas être mises dans les bennes des déchets verts (gazon...). Ces comportements sont liés au fait que ces bennes sont accessibles en libre-service et sans surveillance. Nous invitons donc chaque citoyen à avoir un comportement respectueux de cette méthode de fonctionnement.

Sans amélioration de la situation, les services communaux seront contraints de modifier le système en donnant l'accès aux bennes uniquement aux heures d'ouverture des déchetteries et en présence de surveillant.



Entretien des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics

La plupart des propriétés sont aménagées de haies et d'arbres et cela garantit un habitat naturel agréable. Toutefois, les propriétaires sont également liés à des exigences légales pour l'entretien de leur végétation.

Afin de garantir la sécurité nécessaire aux usagers des routes et sentiers piétons, il est important que les abords des routes soient accessibles sans gêne. Dans ce sens, il est impératif que les propriétaires entretiennent leur végétation bordant les voies publiques et ceci **jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année**.

Le Service technique tient à rappeler les obligations des propriétaires dans cette situation.

La loi régissant cette problématique est la Loi sur les routes (RSF 741.1, LR) et plus particulièrement les articles 93, 94, 95 et 126a.

Art. 93 Principes généraux

¹ Les fonds privés ou publics avoisinant la route ne doivent pas être dotés de constructions, d'installations, dépôts ou plantations susceptibles de créer un danger pour la circulation, ni être le lieu d'activités pouvant constituer un tel danger.

² L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas restreindre la visibilité pour les usagers de la route et des accès, ni porter une ombre excessive sur la route, ni aggraver des nuisances pour les voisins.

Art. 94 2. Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 3. Arbres

¹ Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

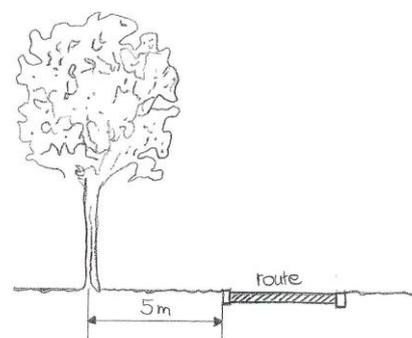
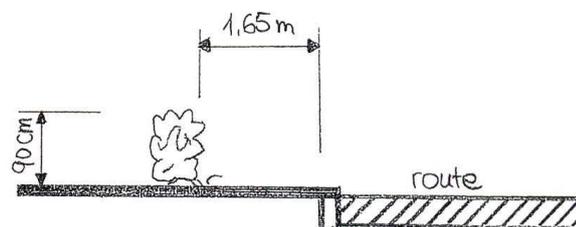
² Les arbres d'ornement plantés lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire, même s'ils sont sur le fonds voisin, ne peuvent être arrachés, coupés ou ébranchés que sur l'ordre de l'autorité qui les remplace à ses frais en cas de perte.

Le Service technique vous remercie de respecter ces éléments afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

Exécution des mesures

Art. 126a Exécution par substitution

¹ Si, après avoir été mis en demeure, le propriétaire ou le tiers responsable ne satisfait pas aux obligations découlant des articles 93 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.



BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h
026 411 16 20	
brg@bluemail.ch	

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00
026 411 33 13	
biblioros@bluewin.ch	

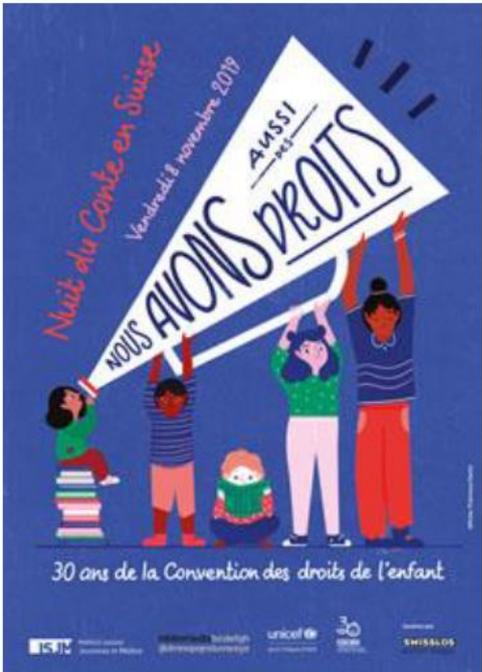
ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	gratuit
Etudiants et apprentis	15.-
ADULTES	20.-

ACCUEIL DES TOUT-PETITS (0-4 ans) EN BIBLIOTHEQUE										
	<p>Le 3^e mercredi du mois</p> <p>de 10 à 11h</p> <p>à Farvagny</p>									
	<table border="0"> <tr> <td>16 octobre</td> <td>19 février</td> </tr> <tr> <td>20 novembre</td> <td>18 mars</td> </tr> <tr> <td>18 décembre</td> <td>15 avril</td> </tr> <tr> <td>22 janvier</td> <td>20 mai</td> </tr> <tr> <td></td> <td>17 juin</td> </tr> </table>	16 octobre	19 février	20 novembre	18 mars	18 décembre	15 avril	22 janvier	20 mai	
16 octobre	19 février									
20 novembre	18 mars									
18 décembre	15 avril									
22 janvier	20 mai									
	17 juin									

Chaque famille ayant accueilli un enfant est invitée à venir chercher le coffret "Né pour Lire" à la bibliothèque. N'hésitez pas à le demander lors de votre passage.

Prochainement

BRG  Bibliothèque régionale du Gibloux



Nuit du conte

Vendredi 8 novembre

Aula du CO Farvagny

17h30 dès 5 ans	Droits devant ! <i>Anne-Laure Brügger</i>
18h30 dès 9 ans	Et toc ! <i>Aurélie Masson</i>
20h adultes	Cap ou pas cap? <i>Aurélie Masson</i>

Entrée libre

A réserver en 2020

Le 14 mars : samedi des bibliothèques "Même pas peur"

Nuit du jeu



Le 31 octobre 2019 (dès 19h)

Estavayer-le-Gibloux

Salle polyvalente



Chacun amène...

... de la vaisselle pour soupe, crêpes, pâtisseries... Pensez aux verres !

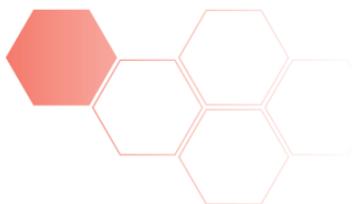
Boissons – Petite restauration

Soupe offerte

Nous vous attendons nombreux, en famille, seul ou en groupe

Entrée libre

Org. : Ludothèque du Gibloux





Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE

:innovage

LA RETRAITE

GIBLOUX  SOLIDAIRE

UNE NOUVELLE TRANCHE DE VIE QUI SE PREPARE....

Appréhendée ou attendue, la retraite est un passage délicat à anticiper pour éviter solitude, ennui voire dépression.

Trois thèmes sont à développer pour bien vieillir et pour s'adapter à cette troisième vie :

1. La curiosité intellectuelle
2. L'exercice physique
3. La convivialité et la vie de couple

Afin de favoriser la transition qui se profile à l'horizon, il est important de l'anticiper.

C'est le but des ateliers « Ensemble innovons la retraite » que Gibloux Solidaire, en collaboration avec Innovage, vous propose de suivre.

OBJECTIFS :

- Vous préparer à écrire cette nouvelle page de votre existence.
- Reconnaître les changements et les moyens de s'y adapter.
- Choisir vos options de vie future.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le bulletin d'inscription ci-après ainsi que sur notre site www.giblouxsolidaire.ch/ateliers-retraite ou encore par téléphone au 026 411 49 50.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à y participer et le meilleur pour votre nouvelle vie.

Le comité

Formulaire d'inscription aux ateliers «Préparation à la retraite»

Nom:

Prénom:

Adresse:

Localité:

Tél. privé: Courriel:

Portable:

Je m'inscris aux ateliers de préparation à la retraite du/des:

- Jeudi 7 novembre + mercredi 20 novembre 2019 de 17h30 à 21h30
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 16h00

Ces ateliers auront lieu dans les locaux de Gibloux Solidaire:

Route des Ecoles 1 à Farvagny (Bâtiment du groupe E – 1^{er} Etage)

Délai d'inscription : au plus tard 7 jours avant l'atelier.

Participation minimum 8 pers. / max. 18 personnes.
(Les prix s'entendent par atelier)

Tarifs préférentiels 2019 pour les membres **CHF 50.- (CHF 90.- couple)**

Tarifs préférentiels 2019 pour les non-membres **CHF 80.- (CHF 110.- couple)**

Ce montant est à verser à l'inscription sur le compte:

IBAN: CH87 8015 0000 0139 3425 4 – Banque Raiffeisen Cousimbert – La Roche

(en cas de nécessité, nous vous faisons volontiers parvenir un bulletin de versement)

Vous n'êtes pas encore membre de Gibloux Solidaire?

Bulletin d'adhésion dans notre site: <https://giblouxsolidaire.ch/membres/>

....., le

Signature :

Retour du formulaire ou renseignements : Gibloux Solidaire – Route des Ecoles 1 – 1726 Farvagny Tel. 026 411 49 50

PRENEZ VOTRE SANTE EN MAIN, MANGEZ MALIN !

De la théorie à l'assiette, agissez pour votre santé sans faire l'impasse sur plaisir et saveur !

Participez à un cours au menu varié pour ...

- Apprendre et comprendre les besoins nutritionnels des seniors.
- Echanger pour revisiter vos habitudes alimentaires et partager des astuces.
- Choisir des aliments et adapter des recettes.
- Préparer, goûter, savourer des en-cas simples et savoureux.
- Déguster ensemble un repas équilibré.



Pourquoi est-ce important d'adapter l'alimentation à partir de 60 ans ?

Le vieillissement entraîne des modifications physiologiques normales comme le vieillissement du squelette et de l'appareil digestif, la perte de masse et force musculaire, ainsi que la modification des cinq sens qui sont à l'origine d'ostéoporose, de risques de chutes, de dénutrition, etc. Adopter une alimentation adaptée fournissant à l'organisme ce dont il a besoin permet d'agir concrètement sur la qualité de vie future !

Cours I	
Module A	Module B
21.10.2019	31.10.2019
14h00 - 17h30	10h00 - 13h30
➤ Délai d'inscription : 14.10.2019	

Cours II	
Module A	Module B
18.11.2019	29.11.2019
14h00 - 17h30	10h00 - 13h30
➤ Délai d'inscription : 11.11.2019	

Lieu : Quadrant Fribourg, Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
 Prix : 50 francs (pour les 2 modules, y compris le repas du 2^{ème} module)
 Participant-e-s : Personnes de 60 ans et plus
 Animation : Mathilde Rey, Diététicienne ASDD, Bsc Nutrition et diététique
 Infos et inscription : PePS Fribourg – Prévention & promotion de la santé
 026 425 54 10, info@peps-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

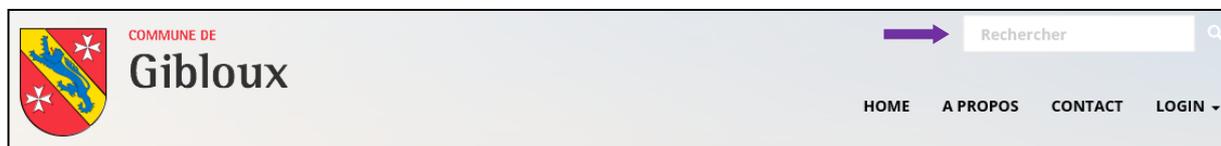


Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

PEPS Fribourg fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg

SITE INTERNET

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



NOUS VOUS SOUHAÏTONS
un bel automne !



Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique 079 545 96 99

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens F 026 552 59 61
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Horaires d'ouverture

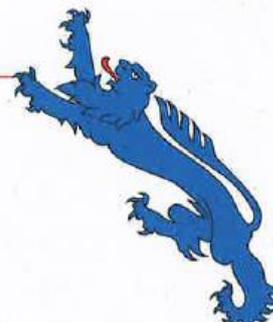
Lundi	8h00-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h00-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h00-12h00	fermé
Jeudi	8h00-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h00-12h00	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h15-11h30	13h30-17h00
Mardi	8h15-11h30	13h30-17h00
Mercredi	8h15-11h30	fermé
Jeudi	8h15-11h30	13h30-17h00
Vendredi	8h15-11h30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland